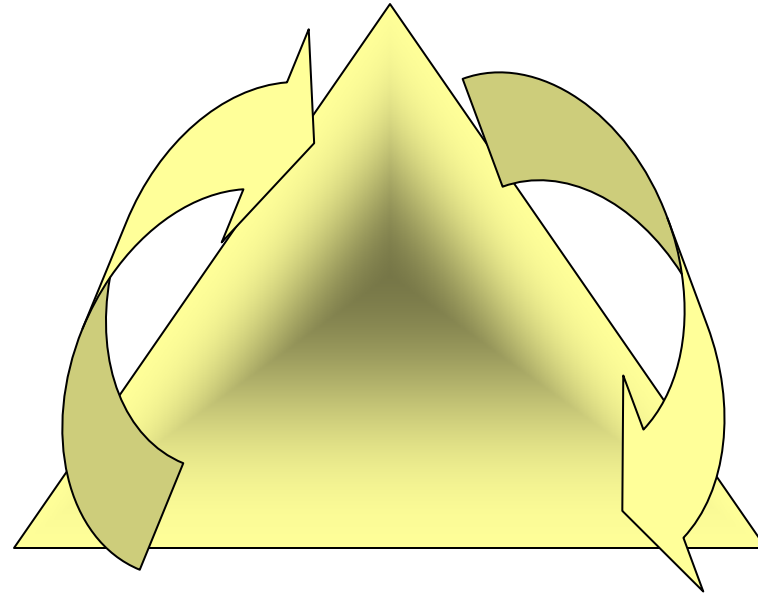


le surendettement



l'endettement

le désendettement

Qui est Patrimoine & Gestion SA ?

- Création : 16.12.1997
- Forme juridique : société anonyme
- Administrateur : Marc R. Studer, à Etoy (VD)
- Capital : CHF 100'000.—, entièrement libéré
- Structure : plateforme reposant sur l'expertise de nombreux indépendants
- Activité : conseil financier global en matière de gestion de patrimoine
- Cible : clientèle privée, particuliers, indépendants, PME
- Revenus : hybrides (commissions & honoraires, rétrocessions)
- Réviseur comptable : Fiduciaire Sandrine Meylan, Carouge
- Réviseur LBA : Compagnie Fiduciaire de Révision SA, Genève
- Plus d'informations : disponibles sur notre site internet www.patrigest.ch

Notre philosophie

Plus que les produits et leurs performances relatives, ce sont aujourd'hui la qualité du service, la chaleur de l'accueil et la recherche d'une solution globale que nous voulons offrir.

Disponibilité, flexibilité et synergie de compétences, autant d'atouts qui permettent à notre groupe de spécialistes indépendants de vous proposer un conseil financier sur mesure et efficace, propre à optimiser la gestion de votre patrimoine.

Pourquoi un conseil global ?

Parce que votre patrimoine,

C'est non seulement vos divers avoirs en banques,

C'est aussi de la prévoyance pour votre retraite,

C'est l'assurance d'une couverture judicieuse de vos risques,

C'est, peut-être, de l'immobilier avec son incontournable besoin de financement,

C'est, accessoirement, des conseils juridiques, des questions successorales,

C'est aussi un crédit personnel pour régler des dettes, acheter une voiture ou se meubler,

C'est, toujours, de la fiscalité.



Nos 4 axes de développement

PATRIGEST

La gestion de fortunes

PATRINET

Le réseau de partenaires



PATRIDETTES

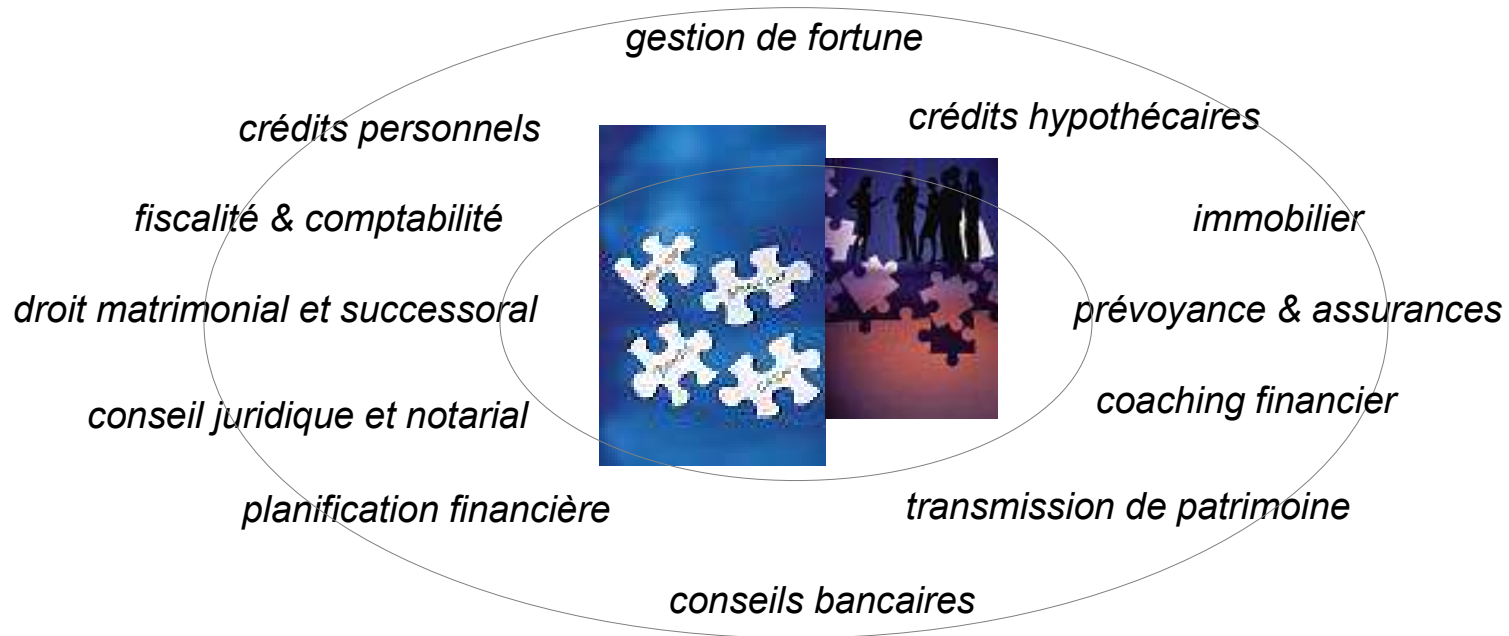
Le désendettement

PATRIMOENIA

La préservation de notre patrimoine

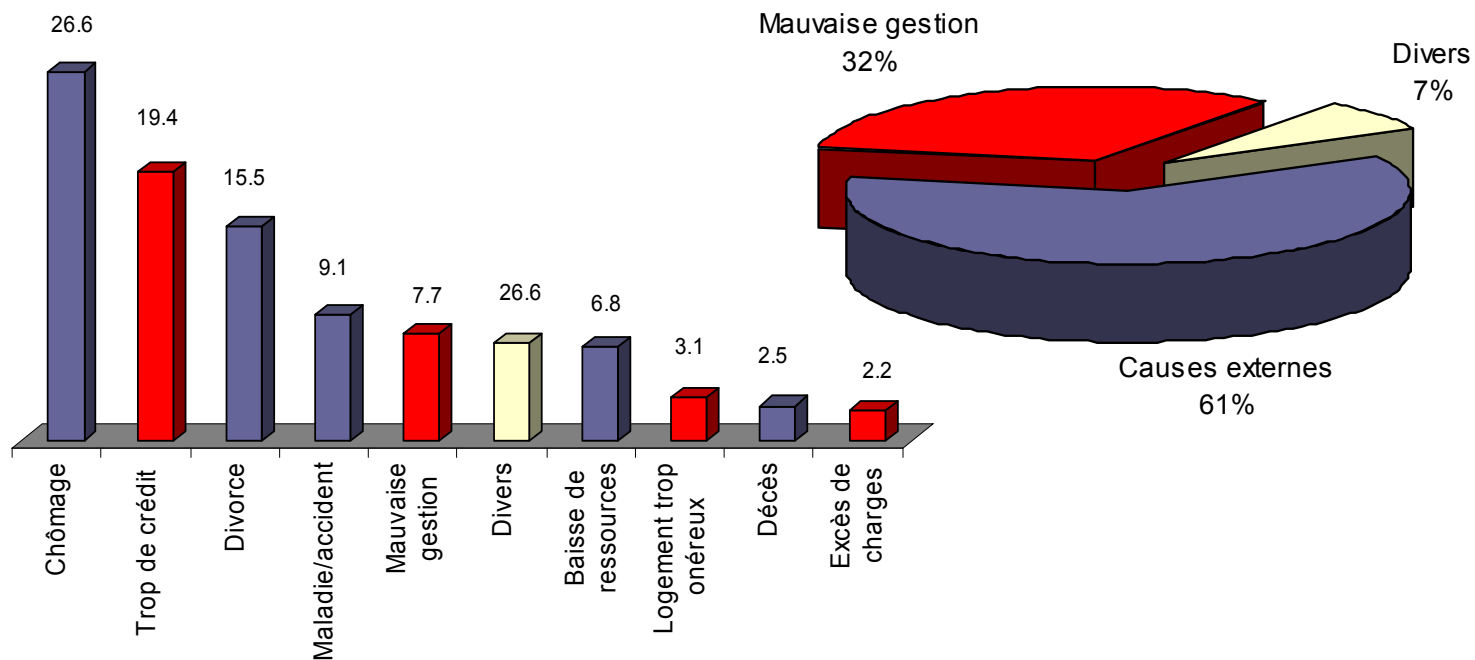
La gestion de patrimoine, qu'est-ce que c'est ? - Nos activités

- C'est différentes parties de puzzle que nous mettons ensembles, ajustons, intégrons et dynamisons pour en optimiser la performance globale.
- C'est un service que les banques privées appellent family office et réservent à leur clientèle très fortunée et que nous voulons offrir à tous





Les causes de l'endettement (en France)





L'analyse

Les causes (ou la part du volontaire dans notre situation)

- mauvaise gestion
- causes extérieures

Les comportements issus de l'américanisation de notre société

- **facteur temps** : tout, tout de suite (en combien de temps puis-je avoir ce que je cherche)
- **facteur coût** : vient plus tard lorsqu'il faut payer les mensualités

Les moyens

- Tirer sur sa carte de crédit (on a le choix, tout le monde se bat pour nous en offrir une)
- Contracter des crédits personnels ou des leasings
- Tauper les proches
- Retarder le paiement des factures (premières victimes : **impôts**, assurances, cartes, prêts)



La démarche

Mobiliser les acteurs

Mettre en commun

Proposer des solutions

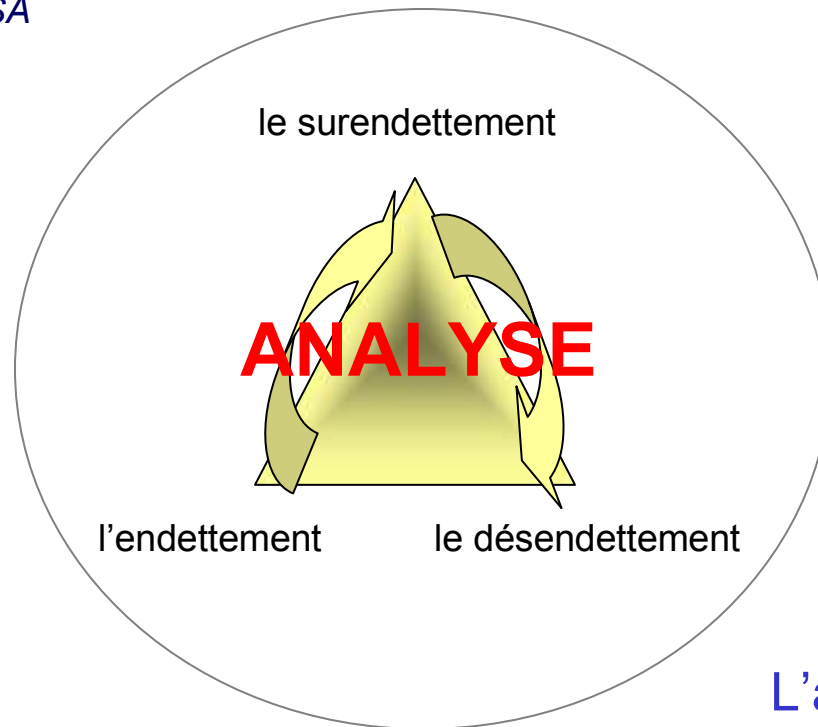
- Regrouper les partenaires
- Analyser en profondeur
- Mener des enquêtes
- Comparer les résultats
- Définir les moyens
- Créer un lobby puissant
- Sensibiliser l'opinion
- Proposer des solutions concrètes
- Faire réagir

Un problème complexe à prendre en mains sous plusieurs angles



L'aspect financier
Patrimoine & Gestion SA

L'aspect politique



L'aspect social

L'aspect statistique



Entraider
(Accueillir
soutenir)



Eduquer
(budgets
brochures
adresses)



Tarifer



Contrôler

(publicités
méthodes
annonceurs
recouvrement)

+ Ombudsman



Simplifier

(une seule centrale
annonces de tout)



+ Ombudsman

Coacher
Assister

Légiférer
(doublons OP
radiation op
impôts)

Conseiller
Organiser
Structurer

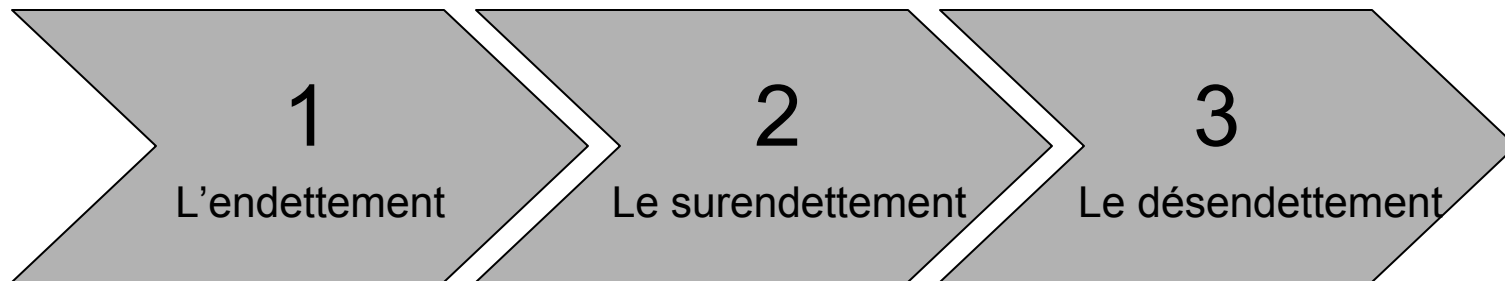


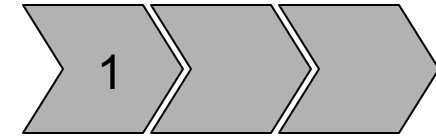


Un travail d'envergure

Pouvoir politique local, cantonal et fédéral
Les Professionnels du crédit
Le Département Fédéral de la Statistique
Le Département des finances et de la surveillance des prêteurs
Le Département de l'Instruction Publique
Le Département de Justice et Police (OP)
Les Services sociaux
Les Médias
La Fédération des Consommateurs
Les Organismes de contrôle des crédits (ZEK, IKO)

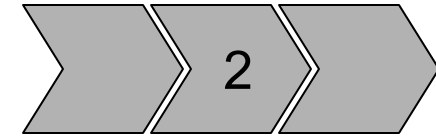
De l'endettement au désendettement





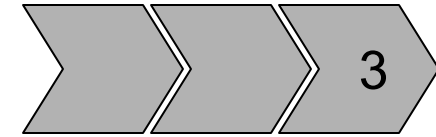
L'endettement

- Reconnaître quelqu'un qui s'enfonce
- Assurer une éthique au niveau des professionnels
- Office de recours (dénonciation) et de conciliation (Ombudsman)
- Comment tenir un budget (instruction publique)
- Conseils pratiques (brochure explicative)
- Améliorer les informations IKO/ZEK/OP



Le surendettement

- Etudier les causes (mauvaise gestion, causes externes)
- Différencier les mesures à prendre (négociation, aides fin.)
- Loi sur le petit crédit (modifier, radier, renforcer)
- Collaborer avec certains offices (impôts, OPF)
- Contrôler d'autres professionnels (assurances, impôts, recouvr.)
- Offices des poursuites (fiabilité, aide, opposition radiée après 13 m.)
- Coordination des contrôles au niveau intercantonal



Le désendettement

- Informer le consommateur (brochure explicative)
- Editer un catalogue officiel d'adresses et mesures utiles
- Protéger le chômeur ou les personnes en cours de séparation
- Autoriser un moratoire limité sur les amortissements
- Permettre (dans certains cas) un petit crédit lors de poursuites
- Coacher le désendettement (organisme autorisé, tarif officiel)
- Surveiller les prélèvements de salaire (possibilité de recours)
- Ne pas limiter l'aide à une affaire sociale

Quelques pistes...

Celle de la recette fiscale

Le constat

L'état

- baisse continue des recettes due à la crise économique environnante
- peu de perspectives réjouissantes d'amélioration pour le futur proche
- difficulté de faire rentrer les recettes courantes

Le citoyen

- américanisation radicale du style de vie
- train de vie insouciant, au-dessus des moyens
- incapacité à tenir un budget, erreurs de gestion
- évasion fiscale
- fraude fiscale

ne peut pas payer

ne veut pas payer

L'économie

- difficulté pour les PME d'obtenir des crédits
- règlement lent ou partiel des factures → entreprises acculées
- dégradation du climat de confiance → conséquences pour l'emploi
- peur du licenciement → baisse de la consommation

L'engrenage

- A) - Le contribuable en difficulté, s'il est un peu entreprenant, va essayer de négocier avec les impôts un arrangement de paiements échelonnés.
Ceux-ci vont lui proposer un plan assez drastique avec des mensualités élevées, qu'il faudra alors intégrer à un budget déjà souvent difficile à boucler
- Le couple aura tendance à repousser à plus tard le paiement d'autres factures; ainsi en voulant éviter une poursuites, ils risquent ainsi d'en recevoir d'autres
 - Dans le tunnel, le couple pourrait alors se décourager et laisser tout tomber en ne payant plus rien, y compris les impôts, → retour à la case départ.
- B) Le contribuable déjà en poursuites pour des impôts ne verra pas la logique de régler ses impôts courants
- C) On peut aisément supposer que le contribuable déjà en ADB ait aussi des poursuites en cours; il n'a donc aucune avantage non plus à payer ses impôts courants

La difficulté

Les négociation avec les offices d'impôts sont souvent ardues

Le schéma constaté est le suivant

La demande de délais
taxation

discussion possible
pas toujours aisée
au bon vouloir du préposé

budget alourdi
poursuites retardées

Les poursuites
contentieux

principe du
"tu dois, tu paies"
aucune flexibilité
poursuite = dette
règlement compromis

Les casseroles
ADB

principe du
"des sous qui rentrent"
remises possibles
pas de règlement global
pas de liaisons inter services

La proposition

En général : avoir un interlocuteur central au niveau de l'office

- discuter le dossier
- analyser le problème
- proposer des mesures concrètes

En cas de poursuites

- analyser le risque crédit
- faire une demande crédit (sous réserve d'OP)
- en cas d'accord de principe, négocier la levée des poursuites pour un certain délai
- payer le montant dû (selon bordereau) directement par la banque octroyant le crédit

En cas d'ADB

- analyser la situation globale de toutes les dettes
- faire une demande crédit (sous réserve d'OP) pour déterminer le montant disponible
- faire un plan de bataille et négocier un programme partiel d'abandon de créances
- payer le montant dû (selon bordereau) directement par la banque octroyant le crédit

Le plan d'action

- Levée de la poursuite, sous conditions, lorsqu'il serait possible (sans elle) d'obtenir un crédit pour rembourser l'impôt
- Négociation de l'ensemble de la dette "impôts", incluant les retards, les poursuites et les ADB
- Transmettre au contribuable une liste d'adresse d'établissements fiables(*) lorsque des contribuables sollicitent une demande de délais ou une remise
- Lorsqu'il s'agit de contribuables en difficultés, transmettre le cas aux offices agréés avant d'engager une procédure de poursuites

(*) Patrimoine & Gestion SA pourrait dans un 1er temps servir de cobaye pour tester l'efficacité de ces mesures. Il est prêt à participer à des consultations pour définir les modalités d'une telle procédure. En parallèle de la durée du test, il serait bon de fiabiliser la filière des conseillers en la matière. Si la décision était prise d'aller de l'avant à plus grande échelle avec le système proposé, nous aurions ainsi à disposition une liste de sociétés labellisées "d'intérêt public". Pourquoi pas établir un diplôme de spécialiste en assainissement de dettes.

Timing et procédures

- Transmission des dossiers sensibles pour analyse
Période d'essai sous forme de mandat ou de contrat
- Assainissement du secteur
Projet de collaboration avec l'office de surveillance des prêteurs professionnels pour mettre en place une filière fiabilisée et émettre une liste des sociétés agréées (voir projet séparé "quid du point de vue de la surveillance de la profession")
- Transmission des listes d'adresses fiables
Une fois la profession fiabilisée, remettre une liste d'adresses des sociétés qui offrent toutes les garanties nécessaires au consommateur - contribuable

Quelques pistes...

Celle de la surveillance de la profession

Le constat

Du point de vue de l'état

- manque de surveillance de la profession
- manque d'uniformisation des pratiques au niveau intercantonal
- garantie financière inadaptée
- mauvaise cible de la loi

Au niveau de la profession

- manque d'information et de directives précises
- pas toujours très correcte (manque d'éthique et de déontologie)
- manque de statut reconnu, permettant de faire la différence

Pour ce qui est du citoyen

- difficulté à reconnaître les escrocs des professionnels
- pas de possibilités de se plaindre
- pas de possibilité d'intermédiation (ombudsman)

Les propositions

- Établir une liste des professionnels par canton et les mettre sur une base de données reconnue dans toute la Suisse (valables pour intermédiaires et banques)
- Maintien du renouvellement annuel de l'autorisation d'exercer
- Abandon de la caution (inutile) mais prélèvement d'une cotisation annuelle (comprenant les frais de renouvellement de l'autorisation et la participation aux frais de l'Office de Surveillance pour la transmission des informations et des directives)
- L'office assure une information régulière à ses membres et leur impose des directives précises et uniformisées pour l'exercice de leur profession
- Un modèle type d'annonce publicitaire est présentée par l'Office. Toute modification du texte passe par un OK de leur part
- Les membres peuvent remonter la filière et faire des propositions constructives permettant des améliorations utiles (pour la profession et les citoyens)

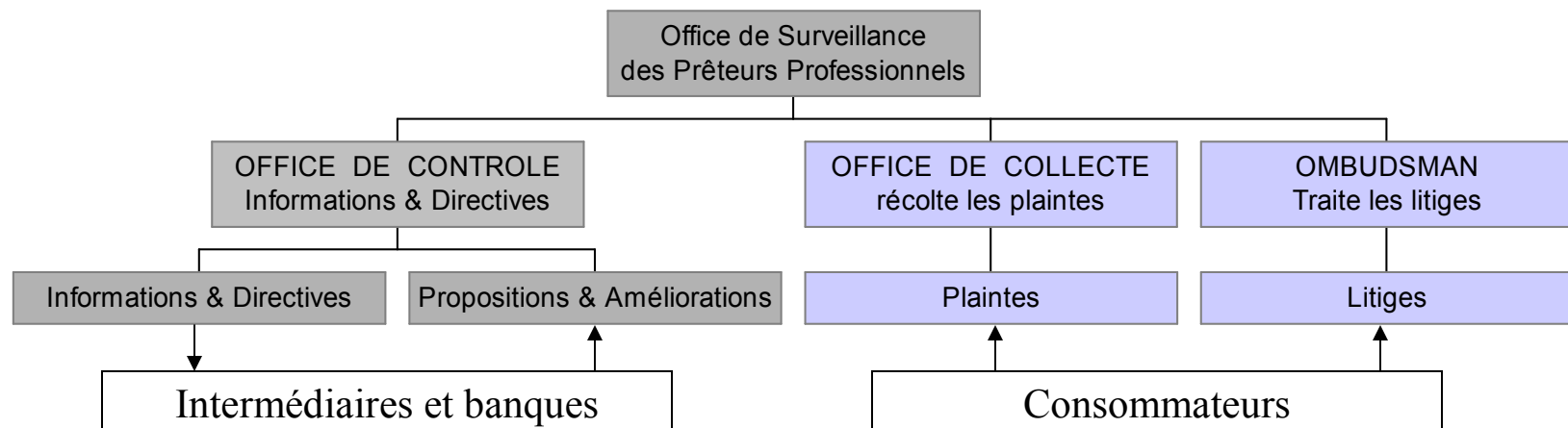
La surveillance de la profession

- Les membres étant informés et avisés d'une façon uniforme, il ne peut plus y avoir de dérapages dus à de la méconnaissance
- L'office met à disposition un bureau officiel de réclamations permettant aux clients d'adresser leurs plaintes
- Les plaintes sont étudiées et les fautifs rapidement remis à l'ordre. Certaines plaintes pourraient aussi permettre de mettre le doigt sur des failles du système et des aménagements de directives pourraient ainsi en découler
- Un ombudsman (rôle que nous pourrions jouer) est nommé pour la Suisse Romande afin de gérer les cas litigieux

L'uniformisation

- Les discussions intercantionales actuelles devraient permettre peu à peu d'uniformiser les règles cantonales au sein des cantons romands afin de réduire, voire gommer rapidement les différences. Cela permettrait d'éviter que quelques malins utilisent les lacunes ou le laxisme du canton voisin pour contourner la loi de son canton
- Avec une liste plus fiable des établissements reconnus pour leur sérieux, des contacts peuvent dès lors être pris, à plus haut niveau, avec des offices comme les impôts ou les poursuites pour proposer des solutions allant vers le désendettement du consommateur
- Un système plus compact et plus sécurisé permettra aussi d'avancer des propositions constructives permettant une amélioration progressive du système pour le grand bien de tous

EXEMPLE DE STRUCTURE



Les sanctions

- **Information** de la faute (faute d'inadvertance) et demande de correction immédiate de l'erreur
- En cas de récidive (faute non corrigée ou récurrente), **blâme** et demande immédiate et contrôle de la correction
- En cas d'abus répétés et de non observation des directives, **non renouvellement de la licence**
- Pour les fautes graves, **annulation immédiate de la licence**
- Pour les cas avérés d'escroquerie, possibilité de **plaintes**

Quelques pistes...

Celle de la statistique

Sujets d'enquête (1)

Les causes par classe et par région

- Etude détaillée des causes en Suisse
- Etude détaillée des causes en Suisse Romande
- Endettement par classe de revenus et par classe d'âge
- Répartition par montants (<CHF 5', 10', 15', 20', 25', 30', 40', 50', 60', plus)
- Répartition par durée (1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, plus)
- Répartition des crédits personnels et leasing par établissements
- Répartition par dépendance (1er crédit, 2è, 3è, 4è, 5è, plus)
- En combien de temps s'est-on endetté
- Depuis combien de temps traîne-t-on cette dette
- Causes résumée : endettement ou désendettement
- Par des crédits en % des revenus globaux du couple, par établissement de crédit

Sujets d'enquête (2) Moyens d'endettement (clients)

- Cartes clients des grands magasins
- Cartes de crédit
- Crédits personnels < 10%
- Crédits personnels > 10%
- Leasings
- Emprunt à des amis
- Factures urgentes
- Dépenses à régler
- Divers (préciser)

Sujets d'enquête (3) Causes de l'endettement (clients)

- Chômage
- Séparation / divorce
- Maladie / dentiste / accident
- Dépression
- Naissance
- Décès
- Litige
- Baisse de revenus
- Imprévu inévitable
- Dépenses du conjoint
- Vacances indispensables
- Impôts courants
- Impôts antérieurs
- Achat voiture (préciser la marque)
- Achats compulsifs
- Charges d'intérêts (crédits à taux <10%)
- Charges d'intérêts (crédits à taux >10%)
- Charges d'intérêts hypothécaires
- Mauvaise gestion budgétaire
- Imprévu évitable
- Vacances régulières
- Logement trop onéreux

Sujets d'enquête (4) Etat de l'endettement (OP)

Répartition des poursuites

- commandements de payer
- poursuites
- ADB

Répartition des créanciers

- Impôts
- Assurances
- Cartes de crédits et de grands magasins
- Etablissements de crédits avec taux élevés
- Autres

Divers

- Nombre d'OP avec opposition datant de plus de 13 mois non radiées
- Nombres de poursuites et ADB pour la même créance

Sujets d'enquête (5) Enquêtes à la ZEK (centrale de crédits)

- Répartition des requêtes par intervenants
- Répartition par codes, détail des codes et leur signification
- Durée d'inscription de chaque code (avec pertes ou sans pertes)
- Informe-t-on le client d'une inscription à son encontre
- Informe-t-on le client comment accéder à la base de données le concernant
- Qui peut enlever un code
- Sous quelles conditions peut-on faire modifier ou annuler un code
- Y a-t-il un organe de contrôle - à qui s'adresser en cas de désaccord

Sujets d'enquête (6)

Divers

- Liste des sociétés de recouvrement
- Leurs méthodes de recouvrement
- Qui contrôle les pourvoyeurs de crédit
- Sous quel régime travaillent les offices de type "SOS dettes"
- A qui s'adresse principalement la nouvelle loi sur le crédit à la consommation
- Quelles améliorations propose-t-elle, est-ce la seule manière de procéder
- Comment sont informés les intermédiaires de crédit
- Par qui sont-ils contrôlés et comment
- Existe-t-il un code éthique pour la profession
- Qui contrôle les gros intervenants